

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2015-12

Validation du plan de communication 2015

Membres présents Soit	29
Nombre de voix représentées	31
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	1
Nombre de voix représentées	1
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	32

La règle du quorum est satisfaite
(32 voix sont présentes sur 42),
Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 18 mai 2015 à 18h30 à Chamesson sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Après avoir reçu la proposition de plan de communication 2015 avec l'invitation au conseil
d'administration

Après avoir pris connaissance du détail du plan de communication 2015 par une présentation du
rapporteur de la commission communication du GIP et de la chargée de communication.

Après avoir effectué quelques propositions relatives à l'aspect photographie et événementiels

Délibère :

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le plan de communication 2015

Le 23 mai 2015

PRÉFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

11 JUIN 2015

ARRIVÉE

Le Président du GIP

Guy DURANTET